

Bruxelles, le 20 mai 1976

PC/ab

432

priorité P - 1

Remis au telex à 13 h

Note BIO COM (76) 186 aux Bureaux nationaux  
c. c. aux membres du groupe à MM. les Directeurs généraux DG I et X et  
M. Christensen DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION du 19 mai 1976

1. - Intérim de MM. Borschette et Spinelli

Les membres de la Commission sont régulièrement tenus informés de l'état de santé de M. l'Ambassadeur Borschette. Aucune amélioration n'a malheureusement été constatée jusqu'ici. Cela a conduit la Commission, à l'initiative du Président Ortoli, à prendre des mesures pour assurer l'intérim de M. Borschette.

M. George Thomson assumera pendant l'empêchement de M. Borschette la responsabilité de la Concurrence et le Président Ortoli lui-même, celle du Personnel et de l'administration.

Par ailleurs, M. Spinelli avait informé ses collègues, lundi dernier, de sa décision de se présenter aux élections législatives en Italie. Conformément à l'usage en pareille circonstance, il s'abstiendra de participer aux travaux de la Commission pendant la durée de la campagne électorale. La Commission a chargé M. Simonet de l'intérim des Affaires industrielles et technologiques.

2. - Euratom

a) Accord de garanties Euratom / Royaume-Uni / AIEA

La Commission a adopté un projet d'accord entre Euratom, le Royaume-Uni et l'AIEA, concernant l'application de l'accord de vérification au Royaume-Uni et destiné à mettre en oeuvre l'offre volontaire faite par le Royaume-Uni en 1967, en liaison avec le Traité de Non-Prolifération (T.N.P.).

Le gouvernement britannique avait déclaré, le 4 décembre 1967, qu'au moment où les accords de garanties conclus en application du Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires seraient mis en oeuvre dans les Etats membres non dotés d'armes nucléaires, il serait disposé à accepter que des garanties similaires soient appliquées au Royaume-Uni, sous réserve des seules limitations nécessaires à la sécurité nationale.

Rappelons que l'accord de vérification, signé le 5 avril 1973, règle les relations entre l'Agence de Vienne et les 7 Etats membres d'Euratom non dotés d'armes nucléaires (La France n'a pas signé cet accord), pour ce qui concerne le contrôle de l'utilisation des matières fissiles en application du Traité de Non-Prolifération.

Le projet d'accord suit de très près la structure de cet accord de vérification.

Cet accord devrait être discuté et approuvé par le Conseil au mois de juin. Le 15 juin, le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA devrait l'approuver. Ensuite, la signature de l'accord par les trois parties à Vienne pourrait avoir lieu.

b) Nouveau règlement du contrôle de sécurité d'Euratom

La Commission a examiné l'état des discussions préparatoires au sein du Conseil à propos du nouveau règlement de contrôle de sécurité d'Euratom. La proposition de la Commission avait été transmise au Conseil le 5 novembre 1974.

Par contrôle de sécurité, on entend principalement la vérification de la conformité de l'usage des matières nucléaires à l'usage déclaré par l'utilisateur. Ce critère comprend :

- la communication à la Commission des caractéristiques techniques des installations nucléaires,
- la tenue de relevés des opérations touchant les matières nucléaires, la communication à la Commission de rapports sur la localisation et les mouvements de matières,
- la vérification de ces données par des inspecteurs.

Un nouveau règlement est nécessaire pour faire face aux obligations établies par l'Accord de vérification signé le 5 avril 1973 entre la Commission, les 7 Etats membres non dotés d'armes nucléaires, et l'Agence internationale de l'Energie atomique.

De l'adoption du nouveau règlement par le Conseil dépend l'entrée en vigueur de l'accord de vérification. De plus, la situation actuelle de carence risque de compromettre l'approvisionnement de la Communauté en matières nucléaires.

C'est pourquoi, la Commission insistera auprès du Conseil afin qu'il parvienne à l'adoption de ce nouveau règlement du contrôle de sécurité d'Euratom.

3. - Frioul

Le Président Ortoli se rendra samedi 22 et dimanche 23 dans les régions sinistrées du Frioul. Il y aura des contacts avec les autorités centrales et régionales. La Commission, en dehors des aides d'urgence qui ont déjà été mises en œuvre, en accord avec le Conseil et en liaison étroite avec le Conseil, a discuté des actions de solidarité communautaire qui pourraient y être ajoutées.

Un groupe interservices, présidé par M. Ruggiero, directeur général des affaires régionales, a identifié les différentes possibilités d'actions communautaires dans le cadre du budget actuel ainsi que les possibilités d'actions complémentaires au delà de ce budget (suspension des droits de douane pour le matériel destiné à la reconstruction, actions possibles au titre du FEOGA, garantie et orientation, ainsi que de l'agriculture de montagne, ainsi que du Fonds CECA et du Fonds social).

Le Président Ortoli recevra vendredi, le 21 mai à 11 heures, M. Mahmoud Riadh, secrétaire général de la Ligue Arabe. L'entretien sera suivi d'un déjeuner auquel participera M. Cheysson.

Amitiés

B. OLIVI

